

L'EQUIPE DU LIEU DE VIE : LA MAISON EN COULEUR : HAKUNA

Avec l'unité de vie : HAKUNA

Les Responsables :

- un responsable permanent éducatif, administratif et gestionnaire
- un responsable permanent éducatif, administratif, coordination

L'équipe éducative :

- Deux permanents
- Trois assistants-permanents
- Une animatrice polyvalente

Technique :

- Un animateur polyvalent (chauffeur enfant)
- Un agent pour entretien et réparation maison
- Un psychologue, psychanalyste, (analyse de pratique)

L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Comment va se passer l'entrée de l'enfant ?

- Nous avons étudié une demande de l'aide sociale ou du juge pour enfants.
- Le jeune est reçu au lieu de vie « la maison en couleur : Hakuna » avec un référent. Une présentation de la maison et de son organisation vous sera faite. Un livret d'accueil avec les règlements et la charte des droits de l'utilisateur vous seront remis. Nous définirons une ébauche de projet personnalisé de l'enfant selon les besoins et les désirs. Il sera réajusté et mis en œuvre après une période d'observation suite à son admission.
- Nous fixons une date pour une période d'essai qui a pour but de mieux connaître l'enfant, de définir son niveau d'autonomie, son intégration au groupe. Il permet aussi à l'enfant, savoir s'il se sent bien, de participer à la vie de la maison et prendre la décision de revenir pour un accueil plus long.
- Lors de l'admission, un contrat de séjour vous est proposé et après discussion, des aménagements de ce contrat seront possibles après 3 mois d'observation. Le projet personnalisé sera discuté et rétabli, selon les désirs, les buts et les possibilités. Ce projet peut être adapté à l'évolution du jeune. Ces deux documents seront signés par le placeur, le jeune et le responsable de la maison en couleur. Ces contrats seront la base du travail sur laquelle nous nous engageons **ensemble**.

LE SEJOUR DE L'ENFANT

Comment va se passer le séjour de l'enfant ?

- Le temps d'accueil est fixé par l'inspecteur de l'aide sociale à l'enfance en accord avec le responsable du lieu de vie la maison en couleurs et l'enfant. Tout au long de l'accueil, le lieu de vie a l'obligation de transmettre régulièrement à l'aide sociale à l'enfance une note sur son action auprès du jeune et sur l'évolution de la situation.
- Aucune décision concernant l'enfant n'est prise sans concertation avec les personnes intervenant dans sa situation.
- Il sera organisé régulièrement des synthèses sur la situation de l'enfant avec ses référents. Ces synthèses se feront au lieu de vie ou dans des locaux de l'aide sociale à l'enfance dont dépend l'enfant.

DES REPONSES A QUELQUES-UNES DE VOS QUESTIONS

➤ **La prise en charge au quotidien :**

Pendant tout son temps au lieu de vie une équipe d'adultes a pour mission de lui apporter l'attention nécessaire pour lui permettre d'évoluer dans les meilleures conditions matérielles et psychologiques. Cette équipe se compose de permanents et d'assistants-permanents éducateurs/animateurs diplômés et formés à la prise en charge d'enfants dans tous les aspects de la vie quotidienne, de la scolarité, des loisirs, des activités d'art thérapie, de la santé et de la gestion du linge des enfants (lavage, repassage, gestion du trousseau, l'ordre et la propreté des espaces de vie des enfants.). L'équipe accueille aussi des stagiaires et des éducateurs en formation qui sont présents pour accompagner les enfants dans leur vie de tous les jours dans le lieu de vie et à l'extérieur.

➤ **Les conditions de vie :**

Le jeune va intégrer le groupe dont l'effectif ne peut excéder 6 enfants et 1 enfant en dérogation à « La maison en couleur : HAKUNA ». Il lui sera proposé d'investir sa chambre personnelle équipée et meublée et d'évoluer dans la maison entourée d'un grand jardin de 1500m2 arboré et fleuri, avec un portique et toboggan et jeux divers.

« HAKUNA » est composée à l'étage de 8 chambres, 7 pour les jeunes accueillis, une pour l'adulte, deux salles de bain composées chacune d'une douche et une baignoire et des w-c et des lavabos, d'un bureau, et au rez-de-chaussée d'un grand salon, d'une salle à manger, d'une cuisine, d'un w-c, d'une buanderie au rez- du jardin et dans le jardin une salle de jeux, danse et théâtre et un atelier pour les expressions manuelles.

Les jeunes sont répartis de façon homogène dans le lieu de vie selon l'âge, le sexe et le niveau d'autonomie de chacun.

➤ **Si l'enfant est malade**

Le responsable du lieu de vie effectue alors toutes les démarches relatives aux soins en sollicitant le médecin rattaché à la maison. Celui-ci peut aussi intervenir chaque fois qu'une situation l'exige.

Le personnel éducatif peut par ailleurs faire appel au dispositif classique dans une situation d'urgence (SOS Médecin, Pompier, Urgences médicales.). Pour un meilleur suivi médical du jeune, il est demandé de nous remettre son carnet de santé, la carte vitale et l'attestation CMU, dès son arrivée dans la maison, ainsi que l'ordonnance s'il a un traitement médical. Le traitement sera donné au jeune chaque jour à heure régulière et selon la posologie. Le responsable reste votre interlocuteur privilégié sur toutes les questions relatives à la santé du jeune. Vous pouvez à tout moment entrer en contact avec lui, soit directement, soit par le biais d'un permanent ou d'un assistant permanent qui suit l'enfant.

➤ **Les vêtements et les fournitures scolaires**

A son arrivée à la maison, le jeune est accueilli avec ses effets personnels. Chaque fois que vous le souhaitez, il vous est possible d'enrichir ou de compléter le trousseau du jeune en achetant vous-même ce que vous jugerez lui être nécessaire et ceci tant sur le plan vestimentaire (vêtements, chaussures, affaires de toilette.) que sur le plan scolaire (cartable, trousse.). L'équipe veillera par ailleurs à ce que le jeune dispose des conditions matérielles élémentaires pour évoluer de la façon la plus naturelle dans ce nouveau cadre de vie.

L'argent de la vêtue attribué à chaque jeune sera géré par le lieu de vie ; le jeune sera accompagné pour l'achat de ses habits dont il a besoin et les fournitures scolaires seront renouvelées selon les besoins et les demandes de son établissement scolaire.

➤ **Les entrées et les sorties : visites chez les parents, sorties chez les copains et invitations (anniversaires).**

La maison est un lieu vivant de socialisation, un accueil de type familial. C'est un espace partagé par différentes personnes, enfants et salariés de la structure. Cet espace est ouvert aux parents lors de la visite d'admission, sauf si l'interdiction est validée pour certains. Lors de celle-ci, une présentation des lieux est faite et des réponses sont apportées à toutes les interrogations des familles. Par la suite des visites médiatisées sont organisées par l'aide sociale à l'enfance en dehors de la maison. Si le jeune placé chez nous peut aller chez ses parents pendant les périodes données (week-end et vacances), ces visites seront planifiées et les trajets organisés en accord avec le placeur et la famille.

Nous souhaitons ainsi préserver ce cadre de notre action éducative et veiller au respect de l'intimité de cet espace de vie des enfants. La maison ne manquera pas non plus de vous solliciter pour participer à différentes opérations qu'elle organise en son sein. Par ailleurs, l'équipe pourra également faire appel à vous pour recueillir votre avis sur toutes les situations relatives à votre enfant et qui engagent votre responsabilité (autorisation de se rendre seul à l'école, invitation chez un ami...).

➤ **En cas de problème, auprès de qui s'adresser**

Durant tout le temps de la prise en charge de l'enfant dans la structure, il peut arriver que surgissent des incompréhensions, des insatisfactions, des problèmes entre vous et notre lieu d'accueil et de vie. Faites-nous en part naturellement et rapidement. Selon la nature des difficultés que vous rencontrez, il est possible de soumettre l'objet de votre mécontentement aux différents niveaux suivants : les assistants permanents-éducateurs, les responsables permanents du lieu de vie, le médiateur (choisi dans une liste établie par la Préfecture). Une solution sera recherchée, et ceci tant dans le respect des droits de chacun que dans le respect de la mesure de protection qui a présidé à l'accueil de votre enfant à « Hakuna ».

L'argent de poche :

Il est possible aux parents, s'ils le désirent, de verser de l'argent de poche à son enfant. Cet argent de poche, conservé par l'équipe, est géré par l'enfant lui-même, avec cependant un accompagnement éducatif dispensé par l'équipe d'adultes.

L'argent de poche que nous attribuons aux enfants est distribué chaque début de mois. Un adulte accompagnera le jeune selon ses besoins et ses demandes.

➤ **Les activités extérieures et les vacances.**

Le lieu de vie et d'accueil « la maison en couleur : Hakuna » est situé à Prunay sur Essonne, un village dans l'Essonne, proche de Milly la forêt, de Maisse et d'Etampes, de Buthiers qui disposent de nombreuses structures associatives et culturelles. Une très grande part des activités de loisirs, auxquelles participent les enfants accueillis, s'effectuent dans les clubs avoisinants. Des activités sont proposées à l'intérieur de chaque maison qui sont animées par l'équipe éducative et l'animateur en charge des activités (jeux de société, danse, vidéo, arts plastiques, activités extérieures : piscine, bases de loisirs, jardinage, randonnées...). Ces activités ont pour objectif de redonner confiance à votre enfant dans sa capacité de réussir.

Par ailleurs, des transferts sont organisés et encadrés par l'équipe de la structure : en location dans des régions françaises ou à l'étranger pour des séjours de découvertes pour certains enfants et des inscriptions en colonies de vacances ordinaires pour d'autres enfants.

➤ **Apporter des jouets, des objets de valeur, la décoration de la chambre.**

Lors de l'arrivée de l'enfant à la maison et durant toute la durée de son séjour, il est possible aux parents de lui confier des objets personnels qui rendront moins compliqué l'acceptation de son nouveau cadre de vie (jouets, peluches, photos...). Il peut être aussi souhaitable que l'enfant investisse les lieux (notamment sa chambre en y mettant des éléments de décoration qui lui sont chers qu'il pourra récupérer à tout moment. Nous vous demandons cependant de veiller à ce qu'il n'apporte pas avec lui des objets de valeur.

➤ **Le respect de la religion et sa pratique**

Notre structure est laïque, qui mène son action socio-éducative dans le respect des choix religieux des personnes en faveur de qui elle œuvre. Elle agit ainsi dans le respect des choix et

orientations religieuses des familles, et ceci chaque fois que cela reste compatible avec les contraintes liées à l'organisation matérielle de la structure et des valeurs philosophiques qui sont défendues par l'association.

➤ **Les appels téléphoniques**

Pour ne pas trop perturber le déroulement des différents moments de la vie quotidienne des enfants (devoirs scolaires, toilettes, repas.) veuillez n'appeler qu'aux heures qui vous seront recommandées par les éducateurs. Nous vous demandons également de ne pas monopoliser la ligne trop longtemps, car d'autres familles tentent également de joindre leurs enfants.

➤ **Le lien entre frères et sœurs**

Chaque fois que cela sera possible, des enfants issus d'une même famille (frères et sœurs) seront prioritairement installés dans la même maison. Ainsi tout le travail d'accompagnement éducatif des enfants, de collaboration avec la famille et de concertation avec les travailleurs sociaux restera concentré dans un groupe d'intervenants limités.

La scolarité

Les enfants qui sont accueillis sont des enfants qui peuvent et doivent suivre une scolarité ordinaire. La scolarisation de chacun d'entre eux se fait alors au sein des écoles publiques, privées ou des établissements spécialisés situés dans la mesure du possible dans le voisinage proche de la structure. Le suivi scolaire du jeune est effectué par l'équipe. Ces derniers sont à votre disposition pour vous renseigner sur le déroulement de la scolarité de votre enfant. Il vous informe des événements importants qui la ponctuent. Il peut organiser avec vous des rencontres avec les instituteurs. Par ailleurs, le cahier de liaison mis en place par les instituteurs et pour les familles vous est de droit accessible tant pour prendre connaissance de son contenu que pour écrire vos messages à l'attention des enseignants. Nous vous engageons fortement à le consulter régulièrement. Il doit être en permanence dans le cartable de l'enfant.

➤ **Les rencontres avec l'équipe du lieu de vie**

L'enfant est accueilli dans une structure de type familial. Les adultes seront des référents pour l'enfant et deviendront alors les éducateurs chargés du suivi particulier du projet d'accueil du jeune. Ils centraliseront l'ensemble des actions qui sont déployées pour mener à bien le projet et seront avec le responsables permanent, vos interlocuteurs pour toutes les questions relatives à la prise en charge globale, dans la maison (projet du placement, relations avec l'aide sociale à l'enfance, le juge pour enfants, organisation des vacances, lien avec l'école, évolution dans le groupe.). Ils sauront répondre à toutes les interrogations relatives à la prise en charge quotidienne du jeune (sommeil, santé, attitude face aux devoirs, comportement, relation avec les autres enfants...). Chaque fois que vous le souhaitez, vous pourrez prendre contact avec l'un des membres de l'équipe et convenir d'un rendez-vous avec lui. Des rencontres avec vous peuvent également être organisées à notre initiative et ceci chaque fois qu'une situation nous le préconise.

➤ **Les relations entre les familles et le lieu de vie :**

Si la prise en charge concerne en premier lieu les enfants, les difficultés que rencontrent les familles sont prises en compte dans la mesure où elles influent directement sur l'évolution et le comportement des enfants.

Une collaboration souhaitée

Hakuna n'a pas pour mission d'engager une prise en charge thérapeutique ou sociale avec la famille mais favorise et sollicite une collaboration et des rencontres régulières avec elle qui ont pour but :

- ✓ D'être à l'écoute des parents.
- ✓ D'établir une relation de confiance.
- ✓ D'échanger sur leur perception de l'enfant.
- ✓ Discerner ensemble les besoins de l'enfant.
- ✓ D'éclairer les parents et prendre leur avis sur les difficultés de leur enfant et les étapes nécessaires à franchir pour qu'il progresse.
- ✓ D'expliquer le travail éducatif et scolaire.
- ✓ D'informer des prises en charge thérapeutique, éducatives, médicales et sociales.

Les échanges visent à associer les familles pour élaborer, évaluer et se concerter autour du projet individuel de chaque enfant accueilli.

Des rencontres individuelles

- ✓ Avec les responsables du lieu de vie qui sont à votre disposition de façon permanente pour tout sujet concernant les enfants.
- ✓ Avec les éducateurs de l'enfant pour ce qui concerne le projet éducatif individuel.
- ✓ Avec le médecin pour tout ce qui concerne la santé de l'enfant.
- ✓ Avec l'instituteur ou le professeur d'école ou le directeur de l'école dans laquelle est l'enfant.
- ✓ Avec les thérapeutes, orthophonistes, psychomotricien qui reçoivent l'enfant à l'extérieur de la structure.

➤ **Le projet individuel de prise en charge**

Chaque enfant accueilli à HAKUNA bénéficie d'un projet individuel de prise en charge. C'est le fil conducteur qui permettra à l'enfant de bénéficier des aides dont il a particulièrement besoin. Un point régulier sera fait avec vous afin d'évaluer si les actions menées sont adaptées à ses difficultés et favorise une évolution.

Règlement du fonctionnement du lieu de vie pour chaque jeune accueilli.

Chaque adulte de chaque maison est responsable de ta sécurité, de ton éducation et de ta santé. La vie collective (ensemble) demande le respect de soi même, des- autres, des locaux, de l'environnement et du matériel.

La sécurité

Pour ta sécurité et celle des- autres, si tu veux pouvoir sortir seul dehors il faudra l'autorisation de tes parents ou de ton représentant légal et tu dois demander l'autorisation à l'éducatrice ou éducateur qui t'accompagnera ou bien te donnera l'autorisation d'y aller seul.

Pour ta sécurité, il est interdit de monter sur les toits. Si tu veux récupérer un ballon appelle un adulte. Pour les mêmes raisons il est interdit de se pencher par les fenêtres.

➤ Le respect

Pour que ton séjour se passe le mieux possible, les adultes doivent garantir le respect et la reconnaissance des droits de chacun. Pour cela ils veillent :

- ✓ A respecter chaque enfant avec son histoire et sa famille, ses difficultés et son handicap.
- ✓ A respecter le besoin de chacun d'être parfois seul.
- ✓ A l'associer et l'informer au maximum des projets et décisions qui le concernent.

➤ Le droit à l'intimité

- ✓ La chambre : on frappe avant d'y entrer. Tu peux la décorer, tu l'entretiens et la range régulièrement. Tu y gardes tes affaires personnelles auxquelles personne n'a le droit de toucher sans ton autorisation.
- ✓ Le courrier : tu peux recevoir du courrier et en envoyer librement.
- ✓ Le téléphone : tu peux téléphoner et recevoir des appels sur le fixe à des jours précis. L'utilisation de ton téléphone portable est règlementée par respect pour les autres. Tu dois l'éteindre pendant les repas et dès 21h.
- ✓ Les relations sexuelles sont interdites au sein de la structure.
- ✓ La cigarette est interdite dans le lieu de vie.
- ✓ La pratique de la religion : chacun est libre de suivre les rites liés à sa religion avec l'autorisation de ses parents ou de son représentant légal.

➤ Les loisirs

- ✓ Tu pourras choisir de participer à tes activités sportives et /ou culturelles dans la maison ou à l'extérieur.

- ✓ Tu peux inviter ou aller chez tes amis en journée, mais pour y aller dormir il faut l'autorisation de tes parents ou de ton représentant légal.
- ✓ La télévision : tu regardes que les émissions, films ou DVD autorisés par l'éducateur.

➤ **Mais toi aussi tu dois faire attention**

- ✓ A ne pas te mettre en danger.
- ✓ A prendre soin de ta santé et de ton hygiène.
- ✓ A prendre soin de ta tenue vestimentaire.
- ✓ Aux autres enfants et aux adultes.
- ✓ A participer aux tâches ménagères.
- ✓ A l'environnement, la maison, les véhicules, la cour.
- ✓ A éviter le gaspillage d'eau, de nourriture, d'électricité et du chauffage.
- ✓ A être à l'heure pour partir à l'école, aux rendez-vous et aux moments des repas.